Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n° 30	Conseil municipal du mercredi 11 avril 2018
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.4 – Aménagement du territoire

Le Mercredi 11 Avril deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 05/04/2018

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 12/04/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Charlotte PERRAULT à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Christian RAMET à Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Angélique COUSIN à Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 1 – Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas de Calais et la commune d'Etaples-sur-Mer relative à l'opération « Etaples-sur-Mer – Hyper-centre »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Il est proposé à l'assemblée d'approuver la sollicitation de l'EPF en amont du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

La Ville d'Etaples-sur-mer enregistre une forte demande de ses seniors pour des logements en centre-ville, secteur vivant offrant tous les services de proximité.

La Commune est propriétaire de l'ancien presbytère sis rue de Montreuil. A cet immeuble sont adjacents deux autres bâtiments vétustes (un ancien cinéma et un ancien bar) et une ancienne boucherie, tous mis en vente par des propriétaires privés. La démolition de ces trois bâtiments laisserait place à une belle surface à requalifier en cœur de ville. L'emprise du projet serait donc constituée des anciens presbytère, cinéma, bar et boucherie, l'accord des propriétaires privés ayant été recueilli.

Ce projet urbain répondrait donc à la fois à la demande des seniors étaplois et à la politique de revitalisation du centre-ville que la municipalité développe.

Pour le mener à bien, la commune sollicite l'EPF pour, dans un premier temps, vérifier l'opportunité du projet, sa faisabilité et ainsi sécuriser sa mise en œuvre, objets de la présente convention pré-opérationnelle.

Les EPF d'Etat constituent des « outils » opérationnels d'aide à la mise en œuvre des politiques publiques portées de façon partenariale par les ministères en charge du logement et du développement durable et les collectivités. Sous leur maîtrise d'ouvrage et en partenariat avec les collectivités ou d'autres opérateurs publics, leurs interventions consistent principalement à:

- Observer, étudier, diagnostiquer, expertiser,
- Contractualiser, négocier, acheter,
- Gérer, démolir, dépolluer, valoriser,
- Céder des biens fonciers ou immobiliers pour permettre l'émergence de projets.

En portant le foncier, en le dépolluant le cas échéant, en menant des travaux de déconstruction, de remise en état si nécessaire et en le cédant à un opérateur, l'EPF permet à la commune de faire aboutir un projet urbain structurant avec une participation financière communale moindre.

Cette opération figure à la convention-cadre de partenariat signée entre la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et l'EPF, au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la sollicitation de l'EPF en amont du projet afin d'en vérifier l'opportunité, sa faisabilité et ainsi sécuriser sa mise en œuvre,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais et la commune d'Etaples-sur-Mer relative à l'opération « Etaples-sur-Mer – Hyper-centre », jointe en annexe.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180411-del30-110418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018